

## **Projet de loi n° 85 : une raison de plus pour assurer la fluidité de l'autoroute 30 !**

**Longueuil, le 16 août 2017 – La Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS) a déposé ce matin, devant la commission parlementaire de l'aménagement du territoire, un mémoire sur le projet de loi n° 85, *loi visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal.***

Dans sa présentation aux membres du comité, la CCIRS a fait valoir son appui à l'initiative du gouvernement du Québec de mettre en place deux pôles logistiques en Montérégie et un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30. La position géographique de la région en fait un carrefour majeur d'infrastructures routières, ferroviaires et aériennes à proximité des réseaux maritimes. L'autoroute 30 permet d'accéder aux principaux centres névralgiques d'activité de tout l'est du territoire. Favoriser le traitement en sol québécois de toute la chaîne logistique, en regroupant les entreprises complémentaires de ce secteur, favorise le développement économique de la région comme de toute la province.

Bien que la CCIRS soit en accord avec les projets visés dans le projet de loi n° 85, elle a soulevé certaines inquiétudes. La première concerne la fluidité de l'autoroute 30. Le succès des pôles logistiques des Cèdres et de Contrecoeur-Varennnes et du corridor de développement aux abords de l'autoroute 30 repose sur cette fluidité. Nous réitérons la volonté de la communauté d'affaires, exprimée notamment lors du Sommet économique de l'agglomération de Longueuil 2016, d'implanter des mesures afin d'alléger la circulation sur l'autoroute 30.

« L'ensemble des entreprises de la Rive-Sud est déjà touché par les retards occasionnés par les embouteillages, tant au niveau des marchandises que de leur main d'œuvre. D'ici l'implantation des pôles logistiques prévus au projet de loi n° 85, le Réseau électrique métropolitain (REM) sera mis en service à l'intersection des autoroutes 10 et 30. Pour assurer le succès du corridor de développement économique de l'A-30, le projet de loi doit s'accompagner d'engagements précis visant la fluidité », a affirmé Catherine Brault, présidente de la CCIRS.

Par ailleurs, la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud s'est dite préoccupée par les cartes incluses au projet de loi. Celles-ci excluent tout l'est de l'autoroute 30, de Brossard à Sorel-Tracy, comme secteur de développement visé par le projet. La CCIRS est d'avis que tous les secteurs de l'autoroute devraient être identifiés de façon équitable, afin de donner les moyens aux municipalités de l'est comme de l'ouest de l'A-30 de se développer.

Finalement, la CCIRS s'est aussi dite préoccupée par les mesures que met en place le gouvernement dans son projet de loi qui permettrait de déroger des règles d'urbanisme et de celles qui s'appliquent en terrain agricole. Elle croit que le gouvernement devrait consulter les instances de planification (villes, MRC, CMM) avant de décider des terrains qui feront l'objet de développement.

Le mémoire, présenté devant la commission de l'aménagement, est disponible sur notre site Web [www.ccirs.qc.ca](http://www.ccirs.qc.ca) sous la rubrique *Salle de presse* sous l'onglet *Publications*.

-30-

*À propos de la CCIRS :*

*La CCIRS est le troisième plus important regroupement d'affaires au Québec. Elle regroupe plus de 1 900 gens d'affaires. Grâce à sa portée régionale, elle est en mesure de mieux défendre les intérêts de ses membres auprès des instances gouvernementales et de faire la différence. La CCIRS est affiliée à la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et à la Chambre de commerce du Canada. Forte d'un membership important et représentatif de la communauté d'affaires de la Rive-Sud, la CCIRS est un porte-parole reconnu. Catalyseur de la croissance économique, elle rassemble et met de l'avant les ressources et les entreprises de son territoire.*

Pour de plus amples renseignements :

**Alicia Lymburner**  
**Responsable des communications et des relations publiques**  
**Chambre de commerce et d'industrie de la**  
**Rive-Sud**  
450 463-2121, poste 224  
[alymburner@ccirs.qc.ca](mailto:alymburner@ccirs.qc.ca)